

Communauté de Communes Pays de la Châtaigneraie

Rond-point Les Sources de la Vendée
85 120 LA TARDIERE
Tél : 02 51 69 61 43
info@ccplc.fr



COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire par la conduite d'action d'intérêt communautaire suivantes :
 - Constitution et gestion de réserves foncières dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires ;
 - Mise en œuvre d'un système d'information géolocalisée permettant l'exercice des compétences du bloc local ;
 - Etude du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma directeur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et du cadre de vie, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire suivantes :
 - Élaboration du programme local de l'habitat (PLH) et mise en œuvre des actions retenues comme relevant de la compétence de la Communauté de communes.
 - Institution et gestion des Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
 - Garantie des emprunts pour le financement, sur le territoire des Communes membres, de la construction ou de la réhabilitation des logements sociaux :
 - soit locatifs
 - soit destinés à l'accession à la propriété des particuliers
 - Participation au fonds de solidarité pour le logement.

OBSERVATIONS

- Le SCOT du Sud Est Vendée a engagé sa procédure d'élaboration en mai 2015 et a été arrêté 27 novembre 2019. Il est opposable depuis juillet 2021.
- Le syndicat mixte Fontenay Sud Vendée s'est vu transférer cette compétence pour la mise en œuvre de ce document. Il associe les Communautés de communes de Vendée Sèvre Autise, du Pays de Fontenay-Vendée et du Pays de la Châtaigneraie.